

SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

RB CATALYST L

AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:

Aucun

USAGE RECOMMANDÉ:

Additif de ciment filaire

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

Aucun connu

IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR:

Di-Corp

8750-53 Ave

Edmonton, AB T6E 5G2

780-440-4923

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

780-468-4064 (24 hr)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:

Irritation oculaire - Catégorie 2B

Cancérogénicité - Catégorie 1A

SYMBOLE DE DANGER:



MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER

MENTION DE DANGER:

Provoque une irritation des yeux.

Peut provoquer le cancer s'il est inhalé.

CONSEIL DE PRUDENCE:

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu et / ou le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

AUTRES DANGERS:

Aucun connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE

NUMÉRO DE CAS

CONCENTRATION (p/p)

Chlorure d'ammonium

12125-02-9

60 – 80%

Quartz, silice cristalline

14808-60-7

0.1 – 1.0%

SECTION 4: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la zone contactée avec du savon et de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer avec de l'eau tiède coulant doucement pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin lorsque la période de rinçage est terminée.
INGESTION:	Rincez la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. Si une quantité importante est avalée ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler si le patient est inconscient, perd rapidement conscience ou convulse.
INHALATION:	Éloignez-vous de l'environnement poussiéreux. Appliquez de l'oxygène ou de la respiration artificielle si nécessaire. Si les difficultés respiratoires ou la détresse persistent, consulter un médecin.
SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS/ QU'ILS SOIENT AIGUS OU RETARDÉS:	Le contact provoquera une irritation des yeux. L'inhalation à long terme de silice cristalline respirable peut causer la silicose et entraîner un cancer. L'ingestion d'une grande quantité peut être dangereuse.
MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL:	Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS:	Non combustible. Utiliser un support approprié pour l'emballage et les matériaux environnants.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:	Aucun.
DANGERS SPÉCIFIQUES:	À la température du feu, le chlorure d'ammonium commence à corroder les métaux et peut se dissocier en ammoniac et en chlorure d'hydrogène.
PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX:	Ammoniac, chlorure d'hydrogène, oxydes de carbone, oxydes de sodium.
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	Appareil respiratoire autonome requis pour le personnel de lutte contre l'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Toujours porter l'équipement de protection suggéré ou requis. Tenir à l'écart des égouts, des collecteurs d'eaux pluviales, des eaux de surface et du sol.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Balayer et ramasser pour recueillir. Recueillir le matériel non contaminé pour le reconditionnement. Recueillir le matériel contaminé dans des contenants appropriés pour l'élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer la poussière; porter un respirateur approuvé. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Conserver dans un endroit frais et sec à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il ne sert pas.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NOM CHIMIQUE	LIMITS D'EXPOSITION:
Chlorure d'ammonium	ACGIH TLV TWA = 10 mg/m ³
	ACGIH STEL = 20 mg/m ³
Quartz, silice cristalline	ACGIH TLV TWA = 0.025 mg/m ³

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS:

Utiliser une ventilation aspirante locale, une enceinte de traitement ou d'autres contrôles techniques, au besoin, pour maintenir la poussière en suspension dans l'air en dessous de la VLE.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES:

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter des masques antipoussières ou des respirateurs approuvés par NIOSH pour la poussière contenant de la silice.

PROTECTION DE LA PEAU:

Des gants imperméables sont recommandés s'il existe un trouble cutané.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE:

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation.

AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:

Comme requis pour minimiser le contact avec la peau. S'assurer qu'un poste de lavage oculaire et une douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE:

Bleuâtre - poudre grise

ODEUR:

Odeur terreuse très douce

SEUIL OLFACTIF:

N'est pas applicable

pH:

Indisponible

POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION:

N'est pas applicable

POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION:

N'est pas applicable

POINT D'ÉCLAIR:

N'est pas applicable

TAUX D'ÉVAPORATION:

Indisponible

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ):

Indisponible

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ:

Indisponible

TENSION DE VAPEUR:

Indisponible

DENSITÉ DE VAPEUR:

Indisponible

DENSITÉ RELATIVE:

Indisponible

SOLUBILITÉ:

Partiellement soluble dans l'eau

COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU:

Indisponible

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:

Indisponible

TEMPÉRATURE DE DECOMPOSITION:

Indisponible

VISCOSITÉ:

Indisponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ:

Aucune dans des conditions normales de stockage ou d'utilisation.

STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans des conditions normales de stockage ou d'utilisation.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Le chlorure d'ammonium réagit de façon explosive avec le chlorate de potassium ou le trifluorure de brome et violemment avec le pentafluorure de bromure, les composés d'ammonium, les nitrates et l'heptafluorure d'iode. Le trichlorure d'azote explosif peut résulter de la réaction du chlorure d'ammonium et du cyanure d'hydrogène. Corrosif pour les métaux ferreux (par exemple la fonte grise et l'acier), l'aluminium et le cuivre et ses alliages (par exemple le laiton et le bronze). Il est corrosif pour la plupart des métaux à la température du feu.

CONDITIONS À ÉVITER:

Matériaux incompatibles. Humidité. Chaleur.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES:

Bases fortes, agents oxydants forts, acides forts, nitrate d'ammonium, chlorate de potassium, sels d'argent, trifluorure de brome, hexafluorure d'iode.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Chlorure d'hydrogène, ammoniac, oxydes de carbone, oxydes de sodium.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ PRODUIT:	ATE = 2360 mg/kg		
	TOXICITÉ DES INGRÉDIENTS		
NOM CHIMIQUE	DL50 (ORALE)	DL50 (CUTANÉE)	LC50 (INHALATION)
Chlorure d'ammonium	1650 mg/kg	Indisponible	Indisponible
Quartz, silice cristalline	Indisponible	Indisponible	Indisponible
CONTACT AVEC LE PEAU:	Un contact prolongé peut provoquer une irritation.		
CONTACT AVEC LES YEUX:	Cause une irritation modérée à grave.		
INGESTION:	Peut être nocif en cas d'ingestion; contient du chlorure d'ammonium qui est modérément toxique.		
INHALATION:	Pas une source probable d'exposition. Si saupoudré, ce produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Ce produit contient de la silice cristalline. Respirer de la poussière contenant de la silice peut ne pas causer de blessures ou de maladies visibles même si des dommages permanents aux poumons peuvent survenir. L'inhalation chronique peut causer la silicose, une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois fatale. On a observé que l'exposition chronique par inhalation à du quartz de silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes.		
CARCINOGENICITÉ:	Contient de la silice cristalline qui, lorsqu'elle est inhalée par des sources professionnelles, est considérée comme cancérigène pour les humains par le CIRC (Classe 1) et par le NTP. L'ACGIH classe la silice cristalline, le quartz, comme cancérigène suspecté pour l'homme (A2).		
TERATOGENICITY:	Non tératogène selon les informations disponibles sur les ingrédients.		
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION:	Non toxique basé sur l'information d'ingrédient disponible.		
MUTAGÉNICITÉ:	Non mutagène sur la base des informations disponibles sur les ingrédients. Il a été démontré que la silice cristalline provoque des effets mutagènes dans les cellules humaines in vitro.		
TOXICITÉ CHRONIQUE:	L'inhalation prolongée de silice cristalline respirable peut causer une maladie pulmonaire, la silicose, le cancer du poumon et d'autres effets.		
EFFETS DES ORGANES CIBLES:	Dommages aux poumons.		

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ:	Aucune information sur le produit disponible
PERSISTANCE ET DEGRADATION:	N'est pas applicable
POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE:	Ne devrait pas se bioaccumuler.
MOBILITÉ DANS LE SOL:	Indisponible
AUTRES EFFETS NOCIFS:	Indisponible

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer / incinérer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de déterminer si le matériau répond aux critères de déchets dangereux au moment de l'élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG:	Non réglementé
DOT:	Non réglementé
IATA:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
NUMERO ONU:	N'est pas applicable
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:	N'est pas applicable
CLASS DE DANGER:	N'est pas applicable
GROUPE D'EMBALLAGE:	N'est pas applicable
TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL:	Pas un polluant marin
TRANSPORT EN VRAC:	N'est pas applicable
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	Aucun connu

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS/LES:	Tous les ingrédients sont listés sur la DSL.
TSCA:	Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inscription.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

DATE DE PRÉPARATION:	30 décembre 2025
REMPLECE :	22 mai 2018

AVIS:	Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite.
-------	--